



REGLEMENT GRAPHIQUE – plan général – Aléa inondation

Echelle : 1 / 8000

Historique de l'élaboration du PLU :

Mis en révision le 21 janvier 2009

PADD débattu le 16 octobre 2012

Document arrêté le 20 Mars 2018

Document approuvé le 14 Mai 2019



CYCLADES
Espace Wagner
10 Rue du Lieutenant Parayre
13 290 AIX-EN-PROVENCE



NATURALIA - AGENCE Rhône-Provence
Site Agropac
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON

Légende

- Limite communale
- Parcelle
- Bâti
- UA Limite du zonage

Eléments remarquables du patrimoine au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Capitelles
- Sentiers des capitelles
- Ripisylve

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41

- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-1° à 3° du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-4° du code de l'urbanisme

Autres éléments réglementaires

- Linéaire de diversité commerciale et économique au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
- Secteur de projet au titre de l'article L151-41-5° du code de l'urbanisme
- Périmètre de 100 m autour de la station d'épuration au titre de l'article 6 de l'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et non collectif
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme
- Délocalisations
- Périmètre d'OAP
- Zone non aedificandi
- Marges de recul

Aléa inondation

- F-NU
- F-U
- F-Ucu
- Fd
- M-NU
- M-U
- M-Ucu
- R-NU
- R-U
- R-Ucu